

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Comité scientifique
de l'Institut de promotion des formations sur l'islam**

A.Gt 03-09-2020

M.B. 09-09-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 décembre 2016 portant création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam, article 9, § 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2019 portant désignation des membres du Comité scientifique de l'Institut de promotion des formations sur l'islam ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres du Comité scientifique de l'institut de promotion des formations sur l'islam, en vertu de l'article 9, § 3, du décret du 14 décembre 2016 portant création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam:

1. En qualité de personnalités issues des milieux académiques :

- a) Hassan BOUSETTA;
- b) Henri DERROITTE;
- c) Nadia FADIL;
- d) Cécile VANDERPELEN.

2. En qualité de personnalités reconnues sur le plan scientifique ou intellectuel dans les domaines des études sur l'Islam:

- a) Souleymane Bachir DIAGNE;
- b) Iman LECHKAR;
- c) Kim LECOYER;
- d) Fatima ZIBOUH.

3. En qualité de co-présidents du comité de direction :

- a) M. Louis-Léon CHRISTIANS ;
- b) Mme Firouzeh NAHAVANDY.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2019 portant désignation des membres du Comité scientifique de l'Institut de promotion des formations sur l'islam est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2020.

Bruxelles, le 3 septembre 2020.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY